



**TRIBUNAL D'INSTANCE DE DREUX
SERVICE DE LA NATIONALITÉ
2 place Anatole France – 28109 DREUX**

Accueil : les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
les mardi et jeudi de 8h30 à 17h15
pendant les vacances de d'été, pâques et Noël
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tél. : 02.37.38.08.50
Fax : 02.37.38.08.60
Courriel : ti-dreux@justice.fr

ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

**MINEUR DE 16 À 18 ANS
EN RAISON DE LA NAISSANCE ET DE LA RÉSIDENCE EN FRANCE
(art. 21-11 alinéa 1 du code civil)**

VOUS DEVEZ CONSTITUER UN DOSSIER PAR MINEUR

PIÈCES À DÉPOSER, AVEC LA PRÉSENTE LISTE :



Photo du mineur

NOM et PRÉNOM(S) DU MINEUR.....

ADRESSE POSTALE.....
.....

NUMERO DE TELEPHONE.....

ADRESSE MAIL.....

- ❶ photo récente et normalisée du mineur,
- ❷ copie intégrale de l'acte de naissance du mineur (original),
- ❸ justificatif d'identité du mineur : carte d'identité étrangère, passeport étranger, titre d'identité républicain ou document de circulation pour étranger mineur (original et copie recto-verso),
- ❹ certificat de scolarité de l'année en cours au nom du mineur (original)
- ❺ justificatifs de la présence en France (voir tableaux ci-contre)
- ❻ justificatif de domicile : attestation de CAF ou sécurité sociale portant le nom du mineur + facture EDF/GDF, téléphone fixe quittance de loyer, (original et copie)

Vous êtes âgé(e) de :

Plus de 16 ans et moins de 17 ans

Vous devez justifier de votre présence en France pendant les 5 ans ci-dessous					
Année scolaire	2012	2013	2014	2015	2016
	2013	2014	2015	2016	2017

Plus de 17 ans et moins de 18 ans

Vous devez justifier de votre présence en France pendant au moins 5 ans dans les années ci-dessous						
Année scolaire	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	2012	2013	2014	2015	2016	2017